

COMMUNE DE BRÉVILLE RÉUNION DU 16 juillet 2024

Séance n°7

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 juillet à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de BRÉVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mehdi KALAIÏ, Maire.

Date de la convocation : 09 juillet 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

PRÉSENTS :

Mmes BEAUFILS Nathalie, GROLLIER Chantal,, PERAUD Charlotte.

MM. CAILLÉ Jean-Claude, KALAIÏ Mehdi, MAITRE Pierre, RICHEBOURG Pascal, TISSEAU Michel.

EXCUSÉS :

Mme LAMOURRETTE Catherine.

M. YACOUN Alexandre.

POUVOIR :

Mme BOULAY Micheline ayant donné son pouvoir à Mme GROLLIER Chantal.

Mme PERAUD Charlotte. a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

**RENOUVELLEMENT CONVENTION LA POSTE AGENCE DE BREVILLE
VENTE DU MATERIEL SCOLAIRE**

VENTE DU MINIBUS

RENTREE 2024 : TRANSPORTS SCOLAIRES

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°2024-7-27

RENOUVELLEMENT CONVENTION LA POSTE AGENCE DE BREVILLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la convention actuelle de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 30 décembre 2024.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- Une durée de convention entre 1 et 9 ans sans tacite reconduction
- Une accessibilité horaire minimum de 12 heures par semaine
- Une offre de service élargie pour répondre aux besoins des habitants, cette activité participe à une rémunération complémentaire de La Poste Agence dès le 1 €
- Une rémunération valorisant l'activité :
 - * une indemnité forfaitaire garantie revalorisée annuellement par l'Observatoire National de Présence Postale (ONPP).
 - * Si l'activité générée engendre un montant supérieur à l'indemnité forfaitaire garantie, la commune percevra une rémunération plus élevée.
- Une formation à distance plus accessible.

Un suivi annuel pour faire un bilan et identifier des actions à mettre en oeuvre pour améliorer le service.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après étude de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la convention de partenariat entre La Poste et la Commune de Bréville pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale ;
- accepte que la convention soit conclue pour une durée de 9 ans sans tacite reconduction ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes autres pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

Délibération n°2024-7-28

VENTE DU MATERIEL SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'Éducation Nationale a décidé de retirer le poste d'enseignant de l'école de Bréville. L'école a donc fermé au 7 juillet 2024. Un projet de créer une activité de petite enfance dans les locaux est à l'étude.

Considérant que les équipements et le matériel scolaire ne seront plus utilisés, Monsieur le Maire propose au conseil de les mettre en vente.

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

Délibération n°2024-7-29

VENTE DU MINIBUS

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'Éducation Nationale a décidé de retirer le poste d'enseignant de l'école de Bréville. L'école a donc fermé au 7 juillet 2024. Les élèves de Bréville fréquenteront les écoles de Cherves à la rentrée scolaire 2024. Le minibus qui assurait le transport des élèves de maternelle ne sera plus suffisant. Le transport sera donc assuré par un prestataire, en lien avec Grand Cognac.

Considérant que le minibus scolaire ne sera plus utilisé, Monsieur le Maire propose au conseil de le mettre en vente.

Après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

Délibération n°2024-7-30

RENTREE 2024 : TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves de Bréville fréquenteront les écoles de Cherves à la rentrée scolaire 2024. Le nombre d'élèves à transporter vers les écoles de Cherves, commune de Val de Charente, nécessitera un grand bus. En lien avec l'Agglomération de Gand Cognac, un devis a été demandé au prestataire qui assure le transport scolaire de notre territoire. Ce devis ainsi que les modalités précises du transport des élèves de Bréville sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Le spectacle de sports automobiles organisé par l'Étoile Sportive de Bréville et les FADAS a été un succès sportif et populaire. La presse s'en fait l'écho.

Ont signé au registre les membres présents pour la séance n°7

PRÉSENTS	SIGNATURES
Mme BOULAY Micheline	Pouvoir à Mme GROLLIER Chantal

Mme BEAUFILS Nathalie	
M. CAILLÉ Jean-Claude	
Mme GROLLIER Chantal	
M. KALAÏ Mehdi	
Mme LAMOURRETTE Catherine	Excusée
M. MAITRE Pierre	
Mme PERAUD Charlotte	
M. RICHEBOURG Pascal	
M. TISSEAU Michel	
M. YACOUB Alexandre	Excusé